

## PIÈCES À FOURNIR

**Vous pouvez renouveler votre carte famille valable pour l'année scolaire 2025/2026 en mairie ou sur votre espace famille.**

### 1 - Pièce d'identité du représentant légal

- En cas de divorce ou séparation : fournir originaux et photocopie du jugement ou de l'ordonnance délivrés par le juge aux affaires familiales.
- En cas de séparation récente : fournir original et photocopie de la main courante délivrée par le commissariat de Police.

### 2 - Livret de famille régulièrement tenu à jour

- En l'absence, acte de naissance de chaque enfant.

### 3 - Justificatif de domicile de moins de 3 mois

- Facture gaz, eau, électricité, téléphone, etc.
- Les personnes hébergées fourniront un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant de moins de 3 mois, une attestation sur l'honneur d'hébergement, une copie de la pièce d'identité de l'hébergeant ainsi qu'un document officiel à leur nom montrant la réalité du domicile (attestation CAF, Sécurité sociale, banque...).

### 4 - Avis d'imposition ou de non imposition 2025 sur les revenus de 2024

- Si vous ne l'avez pas encore reçu, fournir le duplicata de votre déclaration d'impôts sur les revenus de 2024 ou les bulletins de salaire de décembre 2024 de chacun des membres du foyer.
- En cas de changement de travail dans l'année de l'un des membres du foyer : fournir les trois derniers bulletins de salaire et/ou, si l'un des membres composant le foyer est demandeur d'emploi : fournir la notification de versement de France Travail, ou la notification du non paiement de France Travail ou une attestation de versement du RSA.
- Commerçants, artisans, professions libérales : déclaration de revenus 2025 sur les revenus de 2024 et/ou les déclarations URSSAF sur les 12 mois précédents.
- Maladie, congé maternité, relevé de la CPAM ou de tout autre organisme versant des indemnités journalières.

### 5 - Attestation de paiement des allocations familiales récente et à jour, à retirer auprès de votre CAF ou sur le site : [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

### 6 - Fiche sanitaire de liaison

- Obligatoire pour chaque enfant.
- Formulaire disponible en mairie ou sur notre site internet [www.manteslajolie.fr](http://www.manteslajolie.fr), rubrique *Au quotidien/Famille-scolarité/ Carte famille* ou dans votre espace famille.

### 7 - Carnet de santé de l'enfant + photocopie des pages relatives aux vaccinations

### 8 - Numéro de téléphone de votre (vos) employeur(s)

### 9 - Attestation d'assurance en cours de validité + photocopie

- Assurance responsabilité civile obligatoire et assurance extra scolaire fortement conseillée.

Mise à jour : 17/06/2025